



## Performance et risque (suite)

### Analyse du risque

	1 an	3 ans	5 ans	Création
Volatilité du portefeuille* (%)	5.49	8.28	8.61	6.55
Volatilité de l'indice de référence (%)	5.63	8.80	8.75	6.55
Risque relatif/Tracking Error (%)	0.90	1.13	1.24	0.96
Ratio de Sharpe	2.33	0.24	0.38	0.63
Ratio d'information	0.33	1.15	0.49	0.31

Toutes les définitions des indicateurs de risque sont disponibles dans la section « Glossaire » ci-dessous

### Performance glissante (%)

	1 mois	3 mois	6 mois	YTD	3 ans	5 ans	30/11/23 30/11/24	30/11/22 30/11/23	30/11/21 30/11/22	30/11/20 30/11/21	30/11/19 30/11/20	Création
Portefeuille*	1.49	0.84	3.15	8.97	2.07	10.53	11.62	1.20	-9.64	9.70	-1.29	66.96
Indice de référence	1.70	0.95	3.29	9.11	-0.36	9.98	11.87	1.38	-12.14	9.42	0.87	73.35
Ecarts	-0.21	-0.10	-0.14	-0.14	2.42	0.55	-0.25	-0.18	2.50	0.28	-2.16	-6.39

### Performance calendaire annuelle (%)

	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Portefeuille*	6.28	-14.01	10.80	-0.03	14.60	-6.56	9.86	1.90	0.73	9.50
Indice de référence	7.04	-16.34	10.02	2.19	15.11	-5.07	9.32	3.06	0.35	10.51
Ecarts	-0.76	2.32	0.78	-2.22	-0.51	-1.49	0.54	-1.16	0.38	-1.01

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs. Les calculs de performances sont nets de frais et réalisés coupons réinvestis. L'indice de référence, le cas échéant, pourrait être calculé sur la base des coupons nets ou bruts. Veuillez consulter le prospectus pour obtenir plus d'informations.

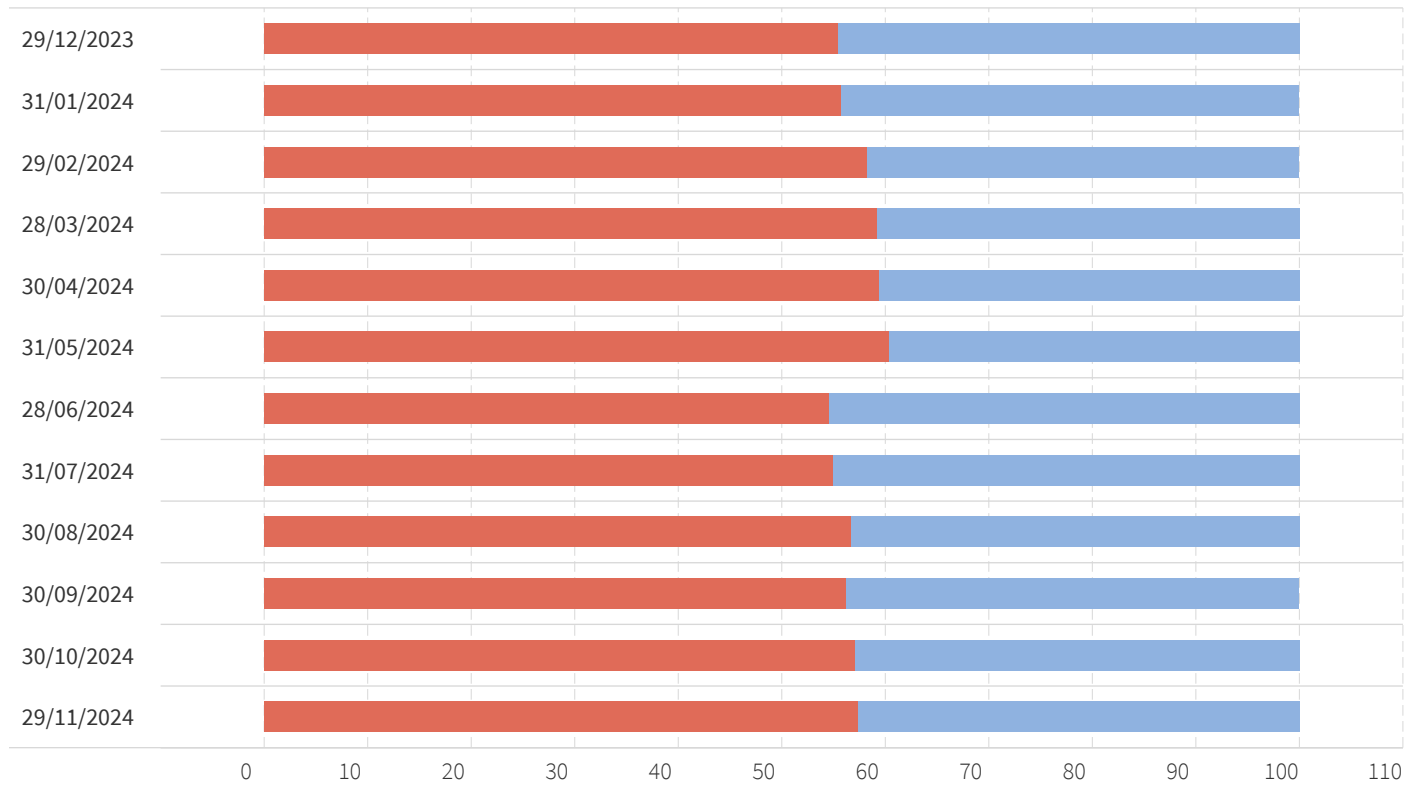
\* Date de la 1ère Valeur Liquidative : 12/03/2010

Source(s) : AXA Investment Managers - FTSE - GICS - MSCI au 29/11/2024

Pour obtenir de plus amples informations sur AXA IM, rendez-vous sur [axa-im.com](http://axa-im.com)

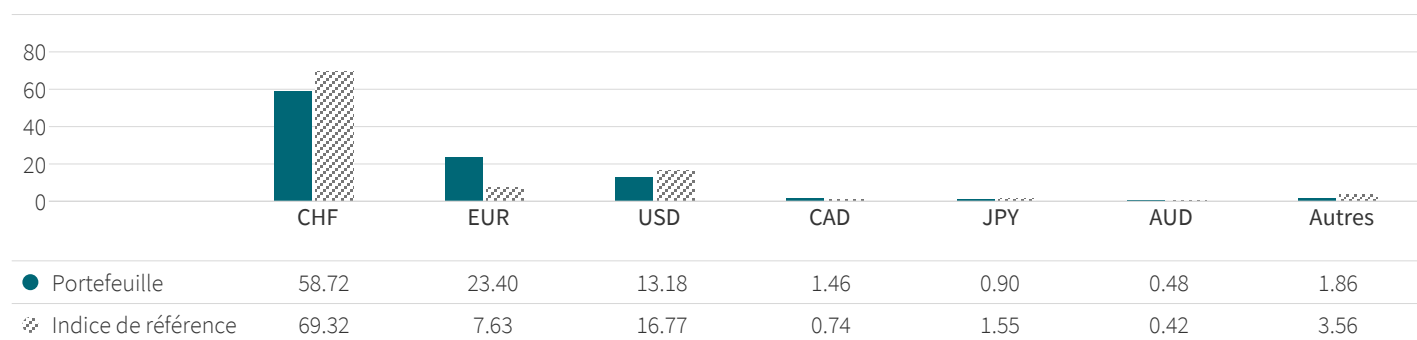
## Analyse du portefeuille

### Répartition par classe d'actifs (%)



	29/12/2023	31/01/2024	29/02/2024	28/03/2024	30/04/2024	31/05/2024	28/06/2024	31/07/2024	30/08/2024	30/09/2024	30/10/2024	29/11/2024
● Actions	55.43	55.76	58.29	59.19	59.39	60.34	54.55	54.98	56.70	56.25	57.09	57.38
● Obligations	44.57	44.24	41.71	40.81	40.61	39.66	45.45	45.02	43.30	43.75	42.91	42.62

### Exposition par devise (%)



## Actions

### 10 principaux titres

Action	Pondération (%)	Secteur	Géographie
AXA Swiss - Global Factors	17.36	Fonds	International
AXA CH Strategy Fund-Swiss ...	13.95	Fonds	Suisse
Swisscanto CH Index Equity ...	8.91	Fonds	Suisse
AXA WF Sustainable Equity QI	6.40	Fonds	International
SWC CH Index REF Switzerlan...	4.77	Fonds	Suisse
AXA WF Europe Real Estate	3.00	Fonds	Europe
BNP Paribas Easy FTSE EPRA ...	1.49	Fonds	Euroland
MSCI EMGMKT DEC24 Expo	1.06	Non Classés	Pays Emergent
UBS CH Property Fund - Swis...	0.44	Fonds	Suisse
<b>Total (%)</b>	<b>57.38</b>		

Les informations sur ces sociétés sont données à titre illustratif uniquement, sont valables à la date du reporting et ne constituent pas une recommandation à l'achat ou à la vente. Il est possible que ces entreprises ne soient plus présentes en portefeuille à une date ultérieure.

### Exposition sectorielle (%)

	Portefeuille	Indice de référence
Fonds	24.90	0.00
Finance	12.73	24.38
Industrie	11.28	9.76
Santé	11.25	18.79
Technologie	9.97	10.38
Immobilier	8.87	10.37
Conso. Base	7.24	8.80
Conso. cycl.	5.27	6.36
Communication Services	3.81	3.50
Matériaux	2.97	5.03
Serv. aux collect.	1.29	1.10
Energie	0.42	1.54

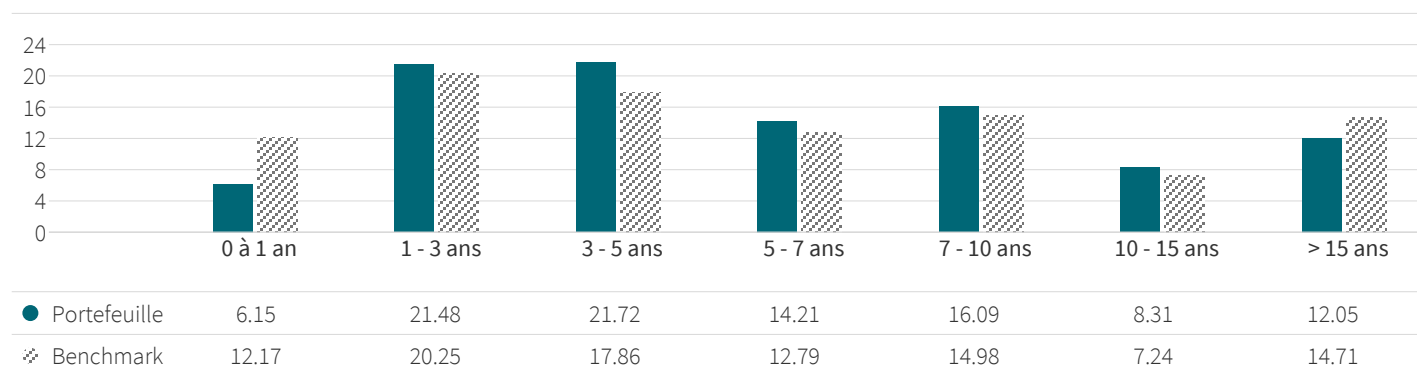
# Obligations

## 10 principaux titres

Libellé	Pondération (%)	Pays émetteur	Mod. Duration	Contribution
AXA IM Swiss Fund	18.22	Suisse	7.1	1.29
AXA WF Global Responsible Aggregate	6.74	International	7.0	0.47
AXA WF ACT Green Bonds	4.00	International	6.7	0.27
AXA WF Global Responsible Aggregate	3.96	International	7.0	0.28
AXA WF ACT Emerging Markets Short	2.99	International	2.7	0.08
AXA WF Euro Credit Total Return	1.98	Pays de l'OCDE	5.2	0.10
AXA WF Global Strategic Bonds	1.58	International	4.7	0.07
EURO-BUND FUTURE DEC24 Expo	1.39	Allemagne	7.7	0.11
AXA WF Euro Credit Short Duration	1.01	Europe	2.9	0.03
EURO-BUND FUTURE DEC24 Margin	0.02	Allemagne	0.0	0.00
<b>Total (%)</b>	<b>41.88</b>			

Les informations sur ces sociétés sont données à titre illustratif uniquement, sont valables à la date du reporting et ne constituent pas une recommandation à l'achat ou à la vente. Il est possible que ces entreprises ne soient plus présentes en portefeuille à une date ultérieure.

## Exposition par maturité (%)



## Informations supplémentaires

### Administration: 1 CHF

Forme juridique	Mutual Fund
Conforme Directive UCITS	Non
Conforme Directive AIF	Non
Nationalité	Suisse
Date de la 1ère Valeur Liquidative	12/03/2010
Devise du portefeuille	CHF
Valorisation	Quotidienne
Type de part	Distribution
Code ISIN	CH0105340019
Droits d'entrée maximum	5%
Droits de sortie maximum	5%
Frais de gestion financière	0.05%
Frais de gestion maximum	1.5%
Société de gestion	AXA Investment Managers Schweiz AG
(Sous) Délégation fin.	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS S.A.
Délégation comptable	State Street Bank International GmbH, Muenchen, Zweigniederlassung Zuerich
Dépositaire	State Street Bank International GmbH, Muenchen, Zweigniederlassung Zuerich

Comme indiqué dans le dernier rapport annuel, le calcul des frais courants n'inclut pas la commission de performance, mais comprend les frais de gestion et la commission de service appliquée. La commission de service appliquée effective est provisionnée à chaque calcul de la VL et incluse dans les frais courants de chaque Classe d'Actions.

L'investissement sera réduit par le paiement des frais mentionnés ci-dessus.

### Objectifs du fonds

L'AXA Swiss Institutional Fund - Multi Asset Plus est un groupe de placement pour investisseurs qualifiés qui a pour objectif de battre régulièrement un indice de référence très diversifié. Cet indice de référence (allocation d'actifs stratégique) est composé de placements en actions à raison de 35%, d'obligations à raison de 45%, de biens immobiliers à raison de 10% et de placements alternatifs à raison de 10%. Pour ce qui est de la mise en œuvre, le gestionnaire du portefeuille se fonde essentiellement sur trois piliers. Tout d'abord sur une allocation tactique active des avoirs, ensuite sur une large diversification des classes d'actifs (actions, obligations, biens immobiliers, placements alternatifs et hedge funds, private equity, infrastructure et matières premières) et enfin sur des modèles risque/rendement appropriés pour optimiser la structure et la construction du portefeuille. Les dispositions légales de placement de l'OPP2 sont en tout temps respectées.

L'horizon de placement recommandé de l'AXA Swiss Institutional Fund - Multi Asset Plus est de cinq ans.

### Horizon d'investissement

Ce Compartiment peut ne pas être adapté aux investisseurs qui envisagent de retirer leur capital avant 5 ans.

### Souscriptions Rachats

Informations concernant le placement d'ordres pour les clients institutionnels : Tél. : +41 58 360 79 00 Fax : +41 58 360 78 63; e-mail : insticlientsservice\_ch@axa-im.com

### Comment investir

Avant d'effectuer un investissement, il est conseillé à l'investisseur de consulter le Prospectus correspondant, le Document d'information clé pour l'investisseur (notamment pour les investisseurs au Royaume-Uni), le document d'information clé et les documents associés qui fournissent des renseignements détaillés sur le produit, y compris les risques et les frais d'investissement. Les informations contenues dans le présent document ne se substituent pas à ces documents ou à l'obtention d'un avis professionnel externe.

#### Investisseurs Particuliers

Les investisseurs particuliers sont invités à contacter leur intermédiaire financier.

### Notation ESG

La notation ESG absolue repose sur une méthode d'évaluation d'une tierce partie. Si le fonds a obtenu 1 arbre (5 arbres), cela signifie qu'il appartient à la catégorie de notation ESG absolue la plus faible (la plus élevée).

Pour en savoir plus sur la méthode d'évaluation, rendez-vous sur <https://particuliers.axa-im.fr/des-referentiels-esg>.

La note ESG relative correspond à la différence entre la note ESG absolue du portefeuille et la note ESG absolue de son indice de

## Informations supplémentaires (suite)

référence. Si la note ESG relative est positive (négative), cela signifie que la note ESG absolue du portefeuille est supérieure (inférieure) à celle de l'indice de référence.

L'intensité relative en CO2 correspond à la différence entre l'intensité en CO2 du fonds (exprimée en tCO2/mio. € de revenus) et celle de l'indice de référence. Si l'intensité relative en CO2 est verte, cela signifie que l'intensité en CO2 du portefeuille est inférieure à celle de l'indice de référence. Si l'intensité relative en CO2 est orange, cela signifie que l'intensité en CO2 du portefeuille est supérieure à celle de l'indice de référence. Si l'intensité relative en CO2 est jaune, cela signifie que l'intensité en CO2 du portefeuille est égale à celle de l'indice de référence. Les indicateurs ESG sont utilisés à titre d'information uniquement.

Le portefeuille ne présente pas d'objectifs réglementaires ou contractuels sur les indicateurs ESG.

## Avertissements

Cette communication marketing ne saurait constituer une sollicitation ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou en matière de placement de la part d'AXA Investment Managers. Ce contenu ne présente pas suffisamment d'informations pour appuyer une décision en matière de placement. Les informations qu'il contient sont destinées uniquement à l'entité et/ou à la/aux personne(s) à qui il a été adressé, sauf autorisation contraire en vertu d'accords applicables.

Le traitement fiscal relatif à la détention, l'acquisition ou la disposition d'actions ou parts d'un fonds dépend du statut ou du traitement fiscal propre à chaque investisseur et peut faire l'objet de modifications. Tout investisseur potentiel est fortement encouragé à solliciter l'avis de son propre conseiller fiscal.

Du fait de leur simplification, les informations contenues dans ce document sont partielles et les opinions, estimations et prévisions présentées ici sont subjectives et susceptibles de changer sans préavis. Il n'est nullement garanti que les prévisions faites se réalisent. Les données, chiffres, déclarations, analyses, prévisions et autres informations fournis dans ce document se fondent sur l'état de nos connaissances au moment de sa préparation. Bien que ce document ait été rédigé avec le plus grand soin, nous ne faisons aucune déclaration ni n'offrons aucune garantie explicite ou implicite (y compris à l'égard de tiers) quant à l'exactitude, la fiabilité ou l'exhaustivité des informations qu'il contient. Ce contenu ne présente pas suffisamment d'informations pour appuyer une décision en matière de placement.

La performance passée n'est pas un indicateur fiable de la performance actuelle ou future, et toutes les données relatives à la performance ou au rendement mentionnées excluent les commissions et frais encourus lors de l'émission ou du rachat de parts. La valeur des investissements et les revenus qui en découlent peuvent varier à la hausse comme à la baisse, et l'investisseur est susceptible de ne pas récupérer la totalité du montant investi initialement. Les variations des taux de change peuvent également affecter la valeur de l'investissement. Pour cette raison et compte tenu des frais initiaux habituellement prélevés, un investissement ne convient pas généralement en tant que placement à court terme. Les

commissions et les frais ont un effet défavorable sur la performance du fonds.

Les caractéristiques du fonds ne protègent pas les investisseurs de l'effet potentiel de l'inflation dans le temps. Les investissements et/ou les éventuels revenus perçus pendant la période ne seront pas revalorisés du taux de l'inflation sur cette même période. Ainsi, le taux de rendement du fonds corrigé du taux de l'inflation pourrait être négatif. Par conséquent, l'inflation pourrait nuire à la performance et/ou à la valeur de votre investissement.

Le Fonds référencé dans les présentes n'a pas été inscrit au titre de la loi américaine de 1940 sur les sociétés d'investissement, telle qu'amendée, ni au titre de la loi américaine de 1933 sur les valeurs mobilières, telle qu'amendée. Aucune des actions ne peut être proposée ou vendue, directement ou indirectement aux États-Unis ou à toute Personne américaine, sauf si les titres sont inscrits au titre de la loi, ou si une exemption aux formalités d'enregistrement de la loi est disponible. Une Personne américaine est définie comme (a) un individu qui est citoyen ou résident des États-Unis au titre de l'impôt fédéral américain sur le revenu ; (b) une société commerciale, un partenariat ou toute autre entité créée ou organisée conformément aux lois en vigueur ou qui existent aux États-Unis ; (c) une succession ou un trust dont les revenus sont assujettis à l'impôt fédéral américain sur le revenu, indépendamment du fait que lesdits revenus soient effectivement associés à une opération ou une activité aux États-Unis. Aux États-Unis, le présent contenu peut être distribué à une personne qui est un « distributeur » ou qui n'est pas une « personne américaine », telle que définie par la Règle S de la loi sur les valeurs mobilières de 1933 (telle qu'amendée).

Pour les besoins de présentation des répartitions pays, sectorielles, des principales expositions et des paris actifs, les actions et instruments assimilés se rapportant à une même société (ADR, GDR, RSP, Droits...) sont regroupés afin de former une exposition unique sur ladite société.

Les sociétés sont données à titre d'information uniquement à la date du reporting et il est possible que ces sociétés ne soient plus présentes en portefeuille à une date ultérieure. Cette information ne constitue ni une recherche en investissement ni une analyse financière concernant les transactions sur instruments financiers ni ne constitue une offre d'acheter ou vendre des investissements, produits ou services et ne doit pas être considérée comme une sollicitation, un conseil en investissement ou un conseil juridique ou fiscal, une recommandation de stratégie d'investissement ou une recommandation personnalisée d'acheter ou de vendre des titres financiers.

Pour de plus amples informations sur les aspects liés à la durabilité, veuillez consulter la page Internet suivante : <https://www.axa-im.com/what-is-sfdr>.

**En fonction de la juridiction ou de la région du destinataire, les éléments suivants des informations supplémentaires peuvent s'appliquer:**

## Informations supplémentaires (suite)

Pour AXA Swiss Institutional Fund, un fonds ouvert contractuel de droit suisse (catégorie: "Autres fonds en investissements traditionnels") pour les investisseurs professionnels, vous pouvez obtenir gratuitement le contrat de fonds de placement avec l'annexe et les rapports annuels auprès de la direction du fonds: AXA Investment Managers Suisse SA, Ernst-Nobs-Platz 7, B.P. 1078, CH-8021 Zurich. La banque dépositaire est la State Street Bank International GmbH, Munich, succursale de Zurich, Beethovenstrasse 19, CH-8002 Zurich. Le lieu d'exécution et le for pour les parts vendues en Suisse sont Zurich, Suisse.

## Avertissements des fournisseurs de données financières externes

### FTSE

FTSE International Limited («FTSE») © FTSE. [2024] FTSE® est une marque du London Stock Exchange Plc et de The Financial Times Limited qui ont concédé une licence à FTSE pour son utilisation. Tous droits relatifs aux indices FTSE sont la propriété de FTSE et/ou des concédants de sa licence. FTSE et les concédants de sa licence déclinent toute responsabilité en cas d'erreur ou d'omission concernant les indices FTSE ou les données sous-jacentes y afférant. Toute reproduction ou distribution des données FTSE est interdite, sauf consentement exprès et écrit de FTSE.

### MSCI

Ni MSCI ni aucun autre tiers impliqué dans ou associé à la composition, au calcul ou à la création des données MSCI ne font aucune déclaration ni n'offrent aucune garantie expresse ou implicite quant à ces données (ou aux conséquences de leur utilisation), et l'ensemble desdits tiers décline expressément par les présentes toute responsabilité concernant l'originalité, l'exactitude, l'exhaustivité, la conformité de tout ou partie de ces données. Sans limitation de ce qui précède, MSCI, ses filiales ou tout autre tiers impliqué dans ou associé à la composition, au calcul ou à la création des données ne sauraient en aucun cas être tenus pour responsables d'aucuns dommages directs, indirects, spéciaux, punitifs, consécutifs ou autres (y compris les pertes encourues) même si l'éventualité des ces dommages leur a été signifiée. Toute reproduction ou distribution des données MSCI est interdite, sauf consentement exprès et écrit de MSCI.

### GICS

La classification Global Industry Classification Standard ("GICS") est la propriété exclusive et une marque de MSCI Inc. (« MSCI ») et de Standard & Poor's, société du groupe The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S&P ») ; une licence a été concédée à AXA Investment Managers pour son utilisation. Ni MSCI, ni S&P, ni aucun autre tiers impliqué dans l'élaboration ou la composition de la classification GICS ne font de déclaration ni n'accordent de garantie expresse ou implicite et déclinent toute responsabilité concernant la classification GICS ou les conséquences de son utilisation.

## Glossary

Volatilité (%): mesure indicative du degré de variation du prix d'un actif dans le temps.

Risque relatif/tracking error (%) : mesure, en écart type, de la fluctuation des rendements d'un portefeuille par rapport à celle des rendements d'un indice de référence. La tracking error peut être considérée comme un indicateur du degré de gestion active d'un fonds. Plus cet indicateur est faible, plus le fonds affiche une performance historique proche de celle de son indice de référence.

Ratio de Sharpe : rapport entre le rendement excédentaire ajusté du risque et le taux sans risque d'un portefeuille financier, utilisé pour comparer le rendement excédentaire d'un investissement par rapport à son risque. Plus le ratio de Sharpe est élevé, plus le rendement est meilleur par rapport au risque pris.

Ratio d'information (RI) : mesure des rendements du portefeuille supérieurs à ceux d'un indice de référence par rapport à la volatilité de ces rendements excédentaires. Le RI est utilisé pour comparer l'excès de rendement par rapport à un indice de référence à l'excès de risque par rapport à un indice de référence. Par exemple, un gestionnaire qui surpasse un indice de référence de 2 % par an aura un IR plus élevé qu'un gestionnaire ayant la même surperformance mais qui a pris plus de risques.